

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Les victimes d'agressions sexuelles doivent être protégées, soutenues et entendues

Québec, le 16 décembre - Plusieurs démarches judiciaires dans des dossiers d'agression sexuelle se sont avérées excessivement pénibles pour les victimes, ce qui est susceptible d'en décourager plusieurs autres dans leur quête de justice et dans leur cheminement personnel vers la guérison.

Ainsi, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) a porté une attention particulière au rapport du Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agression sexuelle et de violence conjugale qui formule 190 recommandations afin d'améliorer le traitement des plaintes. Selon l'AREQ, il est fondamental, afin d'assurer une justice plus équitable, inclusive et sécuritaire pour les victimes, de donner suite rapidement aux recommandations de ce rapport.

« Dans une société de droit aussi avancée que le Québec, personne ne devrait se sentir démuni devant les tribunaux lorsqu'il s'agit de dénoncer un agresseur. Pour mettre fin une fois pour toutes à cette culture du viol qui a trop souvent prédominé sur le respect, nous devons tout mettre en place pour que personne ne se décourage ou n'hésite à réclamer une justice pour des actes aussi ignobles que les agressions sexuelles, peu importe la notoriété de l'agresseur et la nature du geste ou des relations entre lui et sa victime », affirme Lise Lapointe présidente de l'AREQ.

Des recommandations à appliquer dans les plus brefs délais

L'AREQ somme le gouvernement de prendre acte du rapport et de mettre en œuvre rapidement les recommandations suivantes :

- Créer un tribunal spécialisé en matière d'agression sexuelle et de violence conjugale;
- Accompagner les présumées victimes tout au long du processus judiciaire en offrant un accompagnement juridique gratuit;
- Former des procureurs, des juges et des policiers sur les spécificités des agressions sexuelles et de la violence conjugale;
- Repenser le processus de dénonciation afin de mettre les victimes au centre et de les soutenir.

Agressions sexuelles chez les femmes aînées : encore un tabou

Enfin, rappelons que l'AREQ a longtemps travaillé à démystifier le tabou entourant les agressions sexuelles chez les femmes aînées. Dans un mémoire déposé en 2015, l'AREQ a démontré que plusieurs femmes aînées ont été et sont victimes d'agression sexuelle, à domicile ou en institution.

« Dans la croyance populaire, les femmes aînées ne sont pas concernées par les agressions sexuelles. C'est faux. Plusieurs femmes aînées ont été et sont victimes d'agression sexuelle, à domicile ou en institution. Les conséquences de ces agressions sont tout aussi graves, peu importe l'âge. Des facteurs de vulnérabilité s'ajoutent parfois avec l'âge, par exemple le fait qu'elles sont plus nombreuses à vivre seules », souligne Christiane Potvin-Lapalme, secrétaire au conseil exécutif et responsable politique du comité national des femmes de l'AREQ.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 60 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).

-30-

Source: Samuel Labrecque, conseiller en communication

Cell.: 418 802-1357 / Courriel: labrecque.samuel@areq.lacsq.org